



# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2009

Date de convocation : 28 septembre 2009

Affichage : 14 octobre 2009

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Présents : MM. et Mmes Jacques HOUSSAYE, Maire; Yvon PILLIE, 1er Adjoint, Claude CHERET, 2<sup>ème</sup> Adjoint Françoise HAMON, Lydie HAMON, Odile HENRY, Richard GUIA, Jean-Claude HAMON, Philippe VERSAVEL.

Absents excusés : MM. Aymeric de CHASTEIGNER, François LUTZ.

Mme HAMON Lydie a été élue secrétaire.

Le neuf octobre deux mil neuf, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSAYE, Maire.

**MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE BEUZEVILLE :** Monsieur le Maire informe de la délibération du Conseil Communautaire du 9 juillet 2009 concernant la mise en œuvre de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville pour y intégrer la « mission de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'entretien des filières d'assainissement privées » au chapitre des compétences facultatives.

Reçu  
31/10/09  
32/10/09

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

EST FAVORABLE à la mise en œuvre de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville en y intégrant la « mission de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'entretien des filières d'assainissement privées » au chapitre des compétences facultatives comme suit :

Compétence facultatives :

**Assainissement non collectif : réhabilitation**

Mission de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'entretien des filières d'assainissement privées.

**INVESTISSEMENTS BUDGET 2009 :** Monsieur le Maire explique que pour permettre des investissements sur le budget 2009, il est nécessaire de transférer 30 000 € du compte 23 (immobilisation en cours) vers le compte 21 (immobilisation corporelles).

Reçu  
31/10/09  
32/10/09

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE le transfert des 30 000 €, du compte 23 vers le compte 21, proposé par Monsieur le Maire.

**TRACTEUR TONDEUSE :** devant la nécessité de remplacer le tracteur tondeuse de la commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.

Reçu  
31/10/09  
32/10/09

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré

ACCEPTÉ le devis présenté par l'entreprise SOURDON Motoculture de Pont-Audemer pour un tracteur tondeuse de marque Etesia d'un montant de 8 095,50 € HT (9 682,22 € TTC) avec reprise de l'ancien tracteur pour la somme de 300,00 €.

**MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES :** Lors de l'élaboration du budget primitif 2009 les sommes allouées à certains comptes n'étant pas suffisantes, Monsieur le Maire explique la nécessité de transférer 10 000,00 € du compte 678 – autres charges exceptionnelles vers les comptes suivants :

- 60611 – eau pour 310,00 €
- 60612 – électricité pour 900,00 €
- 60621 – combustibles pour 90,00 €
- 60622 – carburants pour 369,00 €
- 6135 – locations mobilières pour 2 100,00 €
- 61521 – entretien de terrains pour 600,00 €
- 61558 – entretien et réparation d'autres biens mobiliers pour 1 000,00 €
- 6156 – maintenance pour 515,00 €
- 616 – prime d'assurances pour 210,00 €
- 6182 – documentations générales et techniques pour 26,00 €
- 6184 – versements à des organismes de formation pour 304,00 €
- 6262 – télécommunication pour 500,00 €
- 62878 – remboursement frais à d'autres organismes pour 120,00 €
- 63512 taxes foncières pour 5,00 €
- 6553 – service d'incendie pour 135,00 €
- 6554 – contribution aux organismes de regroupement pour 2816,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'accepter ces modifications proposées.

**DÉLÉGATION CONCENTRÉE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :** Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré

DÉCIDE, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

**Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communaux.**

**OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME :** Monsieur le Maire propose de placer 100 000 € pour une durée indéfinie sous forme de compte à terme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré

DONNE SON ACCORD et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

**QUESTIONS DIVERSES :** Monsieur le Maire expose sa volonté de voir se créer des clubs ou associations d'habitants ayant une passion commune et désirant la partager ou la faire découvrir à d'autres personnes (peintures, coutures, sculpture ou autres travaux manuels...).



*[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including 'L. Damon', 'L. Damon', and 'L. Damon'.]*